

Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux ventes EGIS à ses clients. Les conditions d'achat du client qui diffèrent des CGV ne s'appliquent pas sauf accord écrit entre les 2 parties.

2. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu après réception de la commande dès que EGIS a confirmé son acceptation par écrit. Dès sa confirmation par EGIS, la commande du client est ferme et ne peut plus être modifiée sans l'accord préalable et écrit par EGIS.

3. Documentation / propriété intellectuelle

Les indications techniques contenues dans les catalogues, les fiches techniques, le site web, etc. ne sont qu'indicatives; elles sont et restent la propriété unique et entière de EGIS. Les dessins, esquisses, plans, spécifications, etc. de chacune des parties sont la propriété de la partie qui les a établis et ne peuvent pas être utilisés dans un autre but ou portés à la connaissance de tiers quels qu'ils soient. Aucune copie ou autre n'est autorisée sans l'accord express et écrit de EGIS. Le client prend toutes les mesures utiles au respect de la présente clause.

4. Spécifications des produits

Dans sa commande, le client précisera et définira de manière complète les spécifications des produits achetés, il sera responsable de ses erreurs et omissions. En aucun cas, EGIS ne sera responsable des éventuelles erreurs ou omissions du client.

5. Certification des produits

Si les produits doivent être certifiés selon une norme, le client le spécifiera dans sa demande d'offre et sur sa commande.

6. Prix

Les prix sont nets, départ usine EGIS, conformément aux conditions en vigueur au moment de la livraison. Ils sont libellés en francs suisses ou en EURO, hors TVA et ne sont sujet à aucune réduction sauf entente écrite avec le client.

Ils concernent la commande telle que définie dans la confirmation EGIS. Les frais en relation avec une garantie bancaire, une certification, les droits de douane, les taxes, etc. ne sont pas compris.

7. Réduction ou annulation d'une commande, modification du délai de livraison

Si le client réduit, annule ou change les délais de livraison d'une commande déjà confirmée, EGIS facturera au client tous ses frais directs et indirects résultants de la décision du client.

8. Délai de livraison

Le délai de livraison convenu est mentionné dans la confirmation EGIS qui pourra le repousser pour des causes imputables au client, notamment en cas de modification des spécifications, de retards dans la réception des paiements, de retard pour la livraison par le client des composants à assembler. Le délai de

livraison est également prolongé lorsque des circonstances contraignantes affectent EGIS tels que notamment livraison tardive d'un fournisseur, importantes perturbations dans l'exploitation. Le jour de livraison comptant pour le délai de livraison sera celui où EGIS a informé le client que le produit est prêt à être livré. Un retard de livraison ne donne aucun droit à une indemnité pour dommages directs ou indirects ou de répercussions, etc. ni à réduire ou annuler la commande.

Les livraisons sur appel seront échelonnées durant un maximum de 12 mois sauf entente confirmée par écrit entre le client et EGIS. A l'échéance de la période de 12 mois, EGIS est en droit de facturer au client le solde des pièces non livrées qui font partie de la commande sur appel.

9. Acceptation de la livraison

Le client vérifiera l'état et la qualité des produits immédiatement à réception. En cas de dégât dû au transport, il en informera immédiatement EGIS, le dernier transporteur et l'assurance transport, il rassemblera toutes les preuves nécessaires et les mettra à leur disposition. Tout autre défaut sera annoncé à EGIS immédiatement par écrit mais au plus tard dans les deux (2) semaines suivant la réception des produits. A défaut d'avis dans les délais qui précèdent, le produit est réputé accepté.

10. Réserve de propriété

La propriété des produits livrés passera au client quand il les aura payés en totalité. Le client prendra soin des produits et les assurera de manière adéquate durant la période de réserve de propriété EGIS.

11. Transfert des risques et bénéfices

Le transfert des risques et bénéfices au client s'effectue dès que EGIS a informé le client que le produit est prêt à être livré.

12. Transport, assurance et emballage

Ils sont aux frais et risques du client. Sauf indication contraire du client, EGIS choisira le transporteur, le mode de transport, l'emballage et l'assureur. Les emballages ne peuvent pas être retournés.

13. Outillage spécial et autre élément spécial facturé au client

Dans les cas où EGIS facture au client une part du prix d'un outillage spécial ou d'un autre élément nécessaire à la fabrication d'une commande spécifique, cet outillage ou élément spécial reste la propriété EGIS s'il n'est plus utilisé durant les cinq (5) ans suivant la livraison de la dernière commande où son utilisation avait été nécessaire. EGIS sera en droit d'en disposer et de le détruire.

14. Paiement

Sauf indication contraire mentionnée sur la confirmation de commande EGIS, toutes les factures sont payables en totalité dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture. Passé ce

délai, EGIS pourra facturer des intérêts de retard et des frais conformes au marché. Les livraisons qui suivent pourront être retenues jusqu'à réception du paiement et EGIS pourra imposer d'autres formes de paiement.

15. Garantie

EGIS garantit que les produits livrés sont conformes à la confirmation, ne comprennent aucun défaut de conception, de construction, d'assemblage ou de matériel et peuvent être utilisés dans des conditions normales, pour autant que les indications figurant sur les fiches techniques, le site web, etc. soient respectées. A la notification écrite du client, EGIS s'engage à son choix à réparer ou à remplacer, aussi rapidement que possible, les éléments dont il est prouvé qu'ils sont devenus défectueux avant l'expiration du délai de garantie. La durée de la garantie est de douze (12) mois dès réception des produits mais elle est, au maximum, égale à la durée de vie telle qu'indiquée dans les spécifications techniques. La garantie sur des produits réparés ou remplacés par EGIS, au seul choix de EGIS, à ses frais et sous sa garantie, sera la même que pour les produits neufs. Les défauts doivent être identifiables et reconnus par EGIS; pour cela, avant de procéder à un retour sous garantie, le client informera EGIS des défauts constatés en lui envoyant un « rapport de non-conformité » et obtiendra d'elle l'autorisation écrite de retourner le produit défectueux. EGIS ne garantit pas que ses produits sont commercialisables ni leur application dans un cas précis. Toutes autres prétentions sont exclues, spécialement celles en rapport avec des dommages directs, indirects ou de répercussion, etc.; il en est de même de la possibilité pour le client de réduire ou d'annuler sa commande. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une usure normale, d'une utilisation inappropriée, d'un usage excessif ou d'un non respect des instructions d'usage. Toute intervention directe, réparation, modification ou transformation effectuée sur un produit par le client ou par un tiers, après que ce produit ait quitté les locaux EGIS, annule la garantie EGIS sur ce produit.

16. Conditions de stockage des produits livrés

Températures de stockage entre 10 et 40° centigrades, humidité relative maximum 45% durant un maximum de 4 mois.

17. Lieu d'exécution, juridiction et lois applicables

Le lieu d'exécution et le for juridique exclusifs sont à Neuchâtel et les rapports juridiques sont régis exclusivement par le droit interne suisse.

Édition 01

validité: 15.4.2010